



COMMUNE DE
GRAVIÈRES

Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 30 juin 2022 – 18h30.

Le 30 juin 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2022

Date d'affichage : 23 juin 2022

Etaient présents : Monique Doladille, Jean Pellet, Marie-Josée Roux, Sylvie Devès, Damien Lentier, Julie Glotz, Eric Pradier

Absent : Sylvain Hiel

Absents excusés : Fabien Pellet, Philippe Troï

Procurations : Fabien Pellet donne pouvoir à Monique Doladille

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Modalités de publicité des actes réglementaires**
- **Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP**
- **Création poste Rédacteur Principal 1^{ère} classe**

Secrétaire de séance : Sylvie Devès

• 1^{ère} délibération : Modalités de publicité des actes réglementaires

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil

municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par :

Publicité par affichage **panneau d'affichage situé à l'extérieur de la Mairie**

Après examen des données, l'Assemblée approuve à l'unanimité et vote la proposition.

- **2^{ème} délibération : Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP.**

Madame le Maire explique que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard de critères professionnels spécifiques.

Les bénéficiaires de ce nouveau régime indemnitaire sont les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Elle propose d'adopter ce nouveau régime à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **3^{ème} délibération : Création poste Rédacteur Principal 1^{ère} classe.**

Madame le maire expose à l'assemblée la nécessité de création de poste suivant pour avancement de grade :

à compter du 01/08/2022 *Rédacteur Principal 1^{ère} classe* dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17.50 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- *Budget*
- *Comptabilité*
- *Paies*
- *Gestion du personnel*

Après examen des données, l'Assemblée approuve à l'unanimité et vote la proposition.

Questions diverses :

- Demande de subvention de la Mam « la Petite Maison ».
- Travaux Ecole : début des travaux le 8 juillet pour une première tranche.
- Voirie : goudronnage des routes
- Pôle Pleine Nature (PPN)
- Personnel de la commune
- Bibliothèque
- Ambroisie

Fin de la séance : 20 heures

Les délibérations sont visibles en Mairie.



